

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le mardi 17 Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	24	
Absents représentés	8	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Alexandre TRINIOL, François NOURRISON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josiane MARION	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
M. Francis GAUMY	représenté par	M. Michel PREAU
M. Stéphane ISNARD	représenté par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. François NOURRISON
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
M. Sébastien MOSTEFA	représenté par	M. Hervé MANTELET
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. François SAINT-ANDRE

Absente non représentée :

Mme Aline FAYE

M. Didier CARON a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10/10/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 10 octobre 2019.**

01. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE et CONFIRME la tenue du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

02. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES. APPROBATION DU RAPPORT SUR LA REEVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 27 voix Pour et 5 Abstentions :

- **APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 octobre 2019**

03. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVE 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 27 voix Pour et 5 Abstentions :

- **APPROUVE les montants des attributions de compensation définitives pour 2019 :**

- Fonctionnement : 994 022 €
- Investissement : 106 621 €

04. DECISION MODIFICATIVE N°3 . BUDGET PRINCIPAL 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix Pour et 8 voix Contre :

- **ADOPTE la décision modificative n°3 du budget principal 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0.00 €	10 966 450.86 €
Investissement	5 794.00 €	3 926 158.33 €

05. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME. FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL. ACHAT ET INSTALLATION DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS ECOLES ELEMENTAIRES. ANNEE 2020.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **SOLLICITE** l'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal.
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération ci-annexé.

06. MARCHE PUBLIC : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE CAPTURE, DE TRANSPORT D'ANIMAUX ET DE GESTION DE FOURRIERE ANIMALE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **ADHERE** au groupement de commande pour les prestations de capture, de transport d'animaux et de gestion de fourrière animale,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention constitutive de groupement pour les prestations de capture, de transport d'animaux et de gestion de fourrière animale.

07. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies ci-dessus (suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

08. PERSONNEL COMMUNAL. MISE A JOUR DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **AUTORISE** la mise à jour de la participation de la commune à la complémentaire santé des agents, selon les modalités ci-dessus.
- **PRECISE** que le tableau sera réactualisé lors d'une évolution des indices.

- **DIT** que les crédits correspondants à cette participation seront prévus au chapitre 012 du budget 2020.

09. MISE A JOUR DES CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** les modifications concernant les conditions, les modalités et les tarifs de remboursement des frais de déplacements ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

10. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE TROIS EMPLOIS VACATAIRES POUR PROCEDER AUX OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **CREE** trois emplois vacataires, pour réaliser les opérations de recensement de la population.
- **REMUNERE** ces agents vacataires au logement recensé après service fait sur la base de 5 € net, par logement recensé
- **COMPLETE** cette rémunération avec les éléments indemnitaires suivants : Forfait par jour de formation : 18 €, Tournée de reconnaissance : 18 €, Forfait de transport et/ou de téléphone : 60 €

11. MARCHES PUBLICS : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés des points de livraison ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordinateur ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Beaumont au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexes 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la ville est propriétaire ou locataire.
- **AUTORISE** M Le Maire à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

12. REVENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BC N°292 ET 293 PORTEES PAR L'EPF-SMAF A AUVERGNE HABITAT.

M.COIGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 31 voix Pour :

- **AUTORISE** l'EPF-Smaf à vendre les parcelles cadastrées section BC n°292 et 293 à Auvergne Habitat ;
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées.

13. REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME. AJUSTEMENT DES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, d'un débat complémentaire portant sur les modifications apportées aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposées dans le cadre de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, engagée comme le prévoit l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

INFORMATION

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22h15
Monsieur le Maire lève la séance à 22h30**